



PARLIAMENTARIANS FOR GLOBAL ACTION
ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES

**Conférence Parlementaire Internationale sur la Justice et la Paix
dans la République Démocratique du Congo et la Région des
Grands Lacs et en Afrique Centrale**

Jeudi 10 au samedi 12 décembre 2009, Palais du Peuple, Kinshasa, RDC

**Processus de l'adoption de proposition de loi de mise en œuvre du Statut
de Rome au parlement de la République Démocratique du Congo (RDC)**

.....

Activités menées par le Groupe National PGA-RDC

Les deux chambres du parlement tiennent chaque année deux sessions ordinaires, en mars et en septembre. La session de septembre est essentiellement budgétaire. En outre, il existe la possibilité de convoquer deux sessions extraordinaires lorsque la matière est abondante. L'organisation des travaux et l'établissement du calendrier des travaux des sessions sont faits par la conférence des Présidents. Composée du Bureau de la Chambre, des Présidents des Commissions et des Groupes politiques, la Conférence de Présidents est convoquée au début des sessions parlementaires et également en pleine session.

C'est en octobre 2008 que les actions concrètes en faveur de la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome ont été initiées. Avocats Sans Frontières (ASF), la Fondation Konrad Adenauer (FKA) et le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) avaient organisé à cette période un séminaire sur la relecture critique de la proposition de cette loi, dont les Honorables NYABIRUNGU et MUTUMBE en sont les auteurs. Le Bureau de PGA-RDC et le consultant du Secrétariat Général de PGA, M. Eloi Urwodhi, avaient participé à ce séminaire. Il en sortait que la proposition de cette loi soit enrichie et modifiée de 10 dispositions dont huit ont par la suite été jugées pertinentes par les auteurs.

Le vendredi, 27 et le samedi, 28 mars 2009, le Groupe National PGA-RDC a co-organisé à Kinshasa avec le Secrétariat Général de PGA, basé à New York, en collaboration avec ICTJ, ASF et FKA, un séminaire d'information et d'échanges des parlementaires sur la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome dont le thème était : « *L'Intégration du Statut de Rome dans l'arsenal juridique congolais et son impact dans la lutte contre l'impunité* ». Le document du travail de base de ce séminaire du mars

était la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome, enrichie des dispositions du séminaire d'octobre 2008.

Dans la résolution finale, les participants se sont convenus de faire avant tout le lobbying pour que cette proposition de loi, qui figurait alors au calendrier provisoire de la session en cours (d'avril 2009), soit définitivement maintenue et traitée lors de cette session. En outre, les participants se sont engagés à créer des stratégies pour enrichir et étoffer ladite proposition de loi pendant les discussions en plénière et en commission à la lumière des considérations soulevées pendant le séminaire.

Le Bureau de PGA-RDC, avec l'appui de l'ensemble des membres de PGA, a alors mené des actions très efficaces qui ont abouti à installer la loi dans le calendrier définitif, conformément à leur résolution du séminaire. En dépit de cet effort, la proposition de loi n'était toujours pas examinée en session d'avril 2009 pour des raisons suivantes :

1. Professeur Evariste BOSHAB, nouveau Président de l'Assemblée Nationale, à peine élu, a promu d'offrir aux députés des vacances parlementaires suffisantes. C'est entre autre pour cela que la session extraordinaire n'a pas été convoquée pour traiter toutes les matières figurant sur le calendrier, dont la loi de mise en œuvre du Statut de Rome, alors devenue une arriérée législative. Cela signifie qu'elle pourra être traitée en ordre utile pour la session de mois d'octobre 2009. C'est une session essentiellement budgétaire.
2. Le calendrier surchargé
3. D'autres membres du Groupe National PGA-RDC pensent qu'il s'agit tout simplement d'un problème protocolaire ou qu'on n'attribue qu'une valeur mineure à la loi.

A la session du mois d'octobre 2009, contre toute attente, la proposition de loi était reprise en première position de la liste de banque de données dans le calendrier provisoire. C'est pour dire qu'on allait l'examiner seulement si toutes les matières prévues sur le calendrier définitif s'épuisaient.

Devant cette surprise désagréable, le Groupe National PGA-RDC a monté une stratégie pour l'Assemblée plénière, chargée d'adopter le calendrier définitif. Trois personnes devraient prendre la parole pour convaincre l'Assemblée sur le bienfondé de ladite loi et l'importance de la débattre à la session en cours. A cette fin, les deux auteurs de la proposition de loi et en même temps membres de PGA, les Honorables Raphael NYABIRUNGU et Crispin MUTUMBE et le Président du Groupe National PGA-RDC, l'Honorable Emmanuel ADUBANGO, devraient prendre la parole l'un après l'autre. L'Honorable NYABIRUNGU parlerait en premier pour présenter les principes généraux concernant la législation pour la lutte contre l'impunité. Par la suite, l'Honorable ADUBANGO exposerait l'origine de cette proposition de loi et son importance particulière pour les juridictions de la RDC et enfin, l'Honorable MUTUMBE, à son tour, devrait appuyer l'Honorable ADUBANGO sur certains aspects techniques.

Apres les interventions des deux premiers, la plénière a voté que la loi quitte la banque des données et soit mise sur le calendrier définitif. Les interventions des deux Honorables précités étaient aussi convaincantes que celle de l'Honorable MUTUMBE ne s'avérait plus nécessaire.

Maintenant, il faudra que le Bureau de l'Assemblée prépare l'examen général de cette proposition de loi en plénière. Ensuite elle sera débattue à la Commission Politique, Juridique et Administratif de l'Assemblée Nationale qui l'examinera puis la soumettra à la plénière qui votera article par article son adoption.

Elle sera ensuite transmise au Sénat pour la relecture qui suivra la même procédure comme celle à la Chambre Basse. C'est enfin que la Commission Paritaire Mixte Sénat-Assemblée Nationale harmonisera la loi pour être promulguée par le Chef de l'Etat.

Selon le rapport annuel du Groupe National PGA-RDC, exercice 2008-2009, lu par le Président ADUBANGO au Conseil International de PGA le 23 octobre 2009 à Washington, la loi de mise en œuvre du Statut de Rome profite désormais du soutien de plusieurs personnes, notamment du Président de l'Assemblée Nationale et de tous les membres de PGA, chose qui fait croire à son adoption dans un délai utile.

Eloi Urwodhi, Consultant PGA RDC, Novembre 2009